



Les Producteurs de
poulet du Canada
Chicken Farmers
of Canada

Les Producteurs de poulet du Canada prolongent le délai de la réévaluation pour l'élimination de l'utilisation préventive de la catégorie III ; adoptent une approche responsable et pragmatique pour réduire l'utilisation des antimicrobiens

À la suite d'une évaluation qui s'est déroulée tout au long de 2019, les Producteurs de poulet du Canada ont réaffirmé leur engagement à l'égard de leur Stratégie sur l'utilisation des antimicrobiens et envers l'élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques des catégories I, II et III.

Les Producteurs de poulet du Canada maintiendront leur approche responsable et pragmatique pour réduire l'utilisation des antimicrobiens. La réévaluation nécessite davantage de consultations avec l'industrie afin d'éliminer avec succès l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III. Par conséquent, les Producteurs de poulet du Canada ont prolongé le délai de la réévaluation jusqu'en juin 2020.

L'industrie canadienne du poulet a pris des mesures importantes pour réduire l'utilisation des antibiotiques avec

l'élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I en 2014, puis le retrait de l'utilisation préventive de la catégorie II à la fin de 2018. L'efficacité de ces mesures a d'ailleurs été démontrée par le programme de surveillance PICRA du gouvernement.

L'industrie avait établi l'objectif de réduire encore davantage l'utilisation des antimicrobiens (UAM) en éliminant l'utilisation préventive de la catégorie III d'ici la fin de 2020, sous réserve d'une réévaluation de la disposition de l'industrie à apporter un tel changement. Un seul



Raised by a
CANADIAN
FARMER | Elevé par un
PRODUCTEUR
CANADIEN

1^{re}
ÉTAPE

Élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I en mai 2014

2^e
ÉTAPE

Élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II avant la fin de 2018

3^e
ÉTAPE

Éliminer l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III

antibiotique, la bacitracine, aurait été touché par cet objectif, puisqu'il s'agit du seul antibiotique de catégorie III utilisé de manière préventive dans la production de poulet. L'établissement de cet objectif était important afin d'assurer la transparence auprès de l'industrie et des consommateurs au sujet de l'orientation de la stratégie de réduction, mais aussi afin de donner le temps à l'industrie de mesurer les répercussions potentielles.

En tenant compte d'importants aspects associés au bien-être animal et au développement durable qui demeurent non résolus, les Producteurs de poulet du Canada ont reporté leur décision de fixer une date de mise en œuvre pour l'élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III. La décision sera réexaminée lors de notre réunion de juin 2020. L'industrie a réitéré son engagement à éliminer les catégories III mais a déterminé qu'il ne serait pas responsable d'imposer dès maintenant une date d'élimination à l'ensemble de l'industrie. Cependant, l'industrie a réitéré son engagement à procéder à l'élimination.

La stratégie des Producteurs de poulet du Canada continue d'offrir un moyen durable de répondre aux attentes des consommateurs, tout en protégeant la santé et le bien-être des oiseaux, et en préservant des options de traitement efficaces.

Pour atteindre leurs objectifs, les Producteurs de poulet du Canada basent leur travail sur la stratégie « Lutter contre la résistance aux antimicrobiens et optimiser leur utilisation : un cadre d'action pancanadien » du gouvernement du Canada.

Les principaux piliers de la stratégie de réduction incluent la surveillance, l'intendance et la recherche. Les Producteurs de poulet du Canada continueront de collaborer aux programmes de surveillance de l'industrie et du gouvernement afin de surveiller l'utilisation des antibiotiques et les répercussions de la stratégie de réduction, tout en investissant dans la recherche afin de trouver des solutions novatrices.

Comme toujours, les consommateurs peuvent avoir la certitude qu'ils ne consomment pas les antibiotiques qui auraient pu être donnés aux poulets. Le Canada possède une réglementation stricte concernant l'utilisation des antibiotiques (qui prévoit entre autres que tous les médicaments de catégories I à III donnés aux oiseaux soient prescrits par un vétérinaire) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments surveille et inspecte le poulet pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème de résidus d'antibiotiques dans la viande.

